

**SCP CHEVALLIER FILLASTRE**  
**AVOCATS AU BARREAU DE TARBES**  
**8, PLACE DU MARCHÉ BRAUHAUBAN 65000 TARBES**  
**Tél : 05.62.93.44.96 Email : scp.chevallier-fillastre@orange.fr**

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN  
APPARTEMENT SIS COMMUNE DE TARBES (65)**

L'adjudication aura lieu le **JEUDI 06 FEVRIER 2020 à 9 Heures**  
à l'audience d'adjudication du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES, au Palais de  
Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences,  
au plus offrant et dernier enchérisseur.

**LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUÊTE DE**

La société dénommée **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**, société coopérative à personnel et capital variables, SIRET 776 983546 00032, inscrite au RCS de TARBES (HP) sous le numéro 776 983 546, dont le siège social est 11, boulevard du Président Kennedy, BP 329, 65003 TARBES CEDEX et dont la Direction Générale est Chemin de Devèzes, BP 01, 64121 SERRES CASTET, poursuites et diligences de son représentant légal.  
Ayant pour avocats la SCP CHEVALLIER FILLASTRE,

**DESIGNATION ET MISE A PRIX**

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Nelly I », soumis au régime de la copropriété, sis Commune de TARBES (65), 60, Boulevard du Martinet, cadastré Section AX n° 1, d'une contenance de 23a 93ca, les biens et droits immobiliers suivants :

- Le lot n° 231 : appartement sis au 2ème étage, côté Nord du Bâtiment B, escalier D, et les 11/1.000èmes des parties communes de l'immeuble. D'une superficie Loi Carrez de 51,94 m<sup>2</sup>
- Le lot n° 232 : une cave au sous-sol du bâtiment B, escalier D, et les 1/1.000èmes des parties communes de l'immeuble.

Ce bien est occupé par l'actuel propriétaire. Il est précisé que les biens meubles ne font pas partie de la présente vente aux enchères publiques.

**MISE A PRIX : 26.000 euros**  
**(vingt-six mille euros)**

**VISITE DES LIEUX**

Par l'intermédiaire de la Selas ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, Office des Hautes-Pyrénées, Huissier de Justice, Tél : 05.62.34.74.10, **le lundi 27 janvier 2020 de 14h00 à 15h00**. Rendez-vous sur place.

**RECEPTION DES ENCHÈRES**

Les enchères seront reçues exclusivement par l'intermédiaire d'un Avocat inscrit au Barreau de TARBES. Tout acquéreur potentiel qui souhaitera pousser les enchères devra préalablement déposer entre les mains de son avocat un chèque certifié ou un chèque de banque d'un montant de 10% sur la mise à prix à titre de garantie (avec minimum de 3.000 € -Articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution).

Pour tous renseignements relatifs à la vente, consulter le Cahier des Conditions de Vente n° 19/01001 déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TARBES ou s'adresser à la SCP CHEVALLIER FILLASTRE, avocats poursuivant la vente ou à tout autre avocat du barreau de TARBES.

TARBES, le 16 décembre 2019

**Paul CHEVALLIER, avocat signé.**